Règlemement intérieur du vide grenier de Saint-Perdon

- Les fiches d'inscriptions devront parvenir à l'organisation **impérativement accompagnées** du règlement à l'ordre de l'Association "Les Petits Lutins", de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité, ainsi que l'attestation ci-jointe.
- L'installation des exposants est autorisée de 6h à 8h30.
- Le tarif de l'espace de 2 m est de 8€ table et chaise fournies (7€ tarif adhérent) et 6€ espace libre (5€ tarif adhérent).
- **Aucun portant ne sera autorisé en bout d'allée, seulement sur les emplacements libres.**
- L' attribution des places se fait par les organisateurs.
- En cas d'annulation de la part d'un exposant dans les 4 jours précédents à la manifestation ses frais d'inscription ne seront pas restitués.
- Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer, dans la limite de 2 ventes au déballage par an.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
À COMPLÉTER ET À JOINDRE À L'INSCRIPTION :

JE SOUSSIGNÉ(E).....
DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER DE SAINT-PERDON.

POUR LES PARTICULIERS :
JE SOUSSIGNÉ(E) ATTESTE SUR L'HONNEUR NE PAS ÊTRE PROFESSIONNEL ET PARTICIPER AU VIDE GRENIER EN TANT QUE PARTICULIER, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR. JE DÉCLARE NE PAS PARTICIPER À PLUS DE DEUX VIDE GRENIERS DANS L'ANNÉE.

FAIT LE À

Signature:

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE